



L'espace test en agriculture

*Une solution innovante
pour des installations agricoles durables*

UNE DÉMARCHE pour permettre aux porteurs de projets agricoles
de tester, valider, créer dans un cadre sécurisé

UN OUTIL COMPLÉMENTAIRE des dispositifs existants
dans le cadre de l'installation progressive

UN PROJET PARTENARIAL pour le développement
durable des territoires

CELAVAR

LE TEST DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE : POURQUOI ?

Pour redéployer une agriculture de proximité

On observe depuis quelques années en zone urbaine, périurbaine, voire rurale, une forte demande en produits alimentaires de proximité et de qualité, que l'offre actuelle n'arrive pas à satisfaire. Ce déséquilibre offre/demande, observé dans toutes les régions de France, concerne tous les segments du marché local : AMAP, paniers, marchés, restauration collective, réseaux de distribution...

Le redéploiement d'une agriculture de proximité dans le cadre de Systèmes Alimentaires Locaux (systèmes basés sur une coopération entre producteurs, responsables d'approvisionnement, consommateurs et acteurs du développement local) permettrait de répondre à l'attente des consommateurs et de la société.

Cet enjeu concerne l'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent œuvrer à la création d'emplois locaux par l'installation de jeunes ou de porteurs de projets en agriculture, la diversification des productions, le maintien (voire la reconquête) des terres agricoles...

Pour favoriser les installations de personnes non issues du milieu agricole

Les installations agricoles (reprise ou création) effectuées « dans un cadre familial » sont en constante diminution depuis plusieurs dizaines d'années. Aussi, le renouvellement des générations en agriculture devra nécessairement compter sur de nouveaux actifs, extérieurs au monde agricole.

Un tel public (dit Hors Cadre Familial) attiré par ce type d'installation existe ; cependant, par ses spécificités et les difficultés particulières qu'il peut rencontrer, il invite à repenser l'accompagnement des projets d'installation agricole pour en assurer la pérennité.

Pour sécuriser les parcours d'installation des porteurs de projets agricoles

Le parcours à l'installation est rendu plus difficile pour des personnes non originaires du monde agricole, qui peuvent rencontrer un certain nombre de freins :

- Le manque d'expérience et de pratique du métier ;
 - La gestion de la transition entre mode de vie « urbain » et activité agricole ;
 - L'accès au foncier et au logement ;
 - L'insertion personnelle et professionnelle dans les territoires et le milieu agricole ;
 - Un déficit de compétences techniques, commerciales et entrepreneuriales ;
 - Un manque d'outils d'accompagnement et de référentiels sur ce type d'installations.
- La limitation du risque et l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de partenaires contribue à lever ces différents freins pour permettre des installations pérennes.
- Le test de l'activité agricole s'inscrit dans le cadre d'une installation progressive.

Les installations dites « Hors Cadre Familial » (HCF) représentent aujourd'hui 30% des installations des moins de 40 ans et sont majoritaires dans celles des plus de 40 ans. Elles ont doublé en 10 ans au niveau national et sont une des solutions territoriales pour assurer le renouvellement des générations agricoles.

Sources: ASP 2009



Photo ©Val Bio Centre/Lycée Horticole de Blois

LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le test d'activité agricole consiste à tester – tout en étant accompagné par un réseau d'agriculteurs tuteurs formés – un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet.

Ce test permet :

- De mettre en pratique et de développer ses compétences personnelles, en les confrontant à celles d'agriculteurs expérimentés ;
- D'expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet ;
- De vérifier l'adéquation entre ce projet, ses motivations, ses capacités personnelles et le territoire d'installation ;
- De tester son activité dans un environnement sécurisé avec une prise de risque et des investissements progressifs, permettant notamment d'évaluer les opportunités en termes de débouchés ;
- De prendre le temps de tisser des liens avec les différents acteurs du territoire ;
- De mener une recherche foncière et le montage technico-économique et financier de son futur projet avec les différents acteurs concernés (SAFER, ADASEA, chambres d'agriculture, banques, collectivités territoriales, etc.) ;
- De construire dans la durée un projet d'installation (seul ou à plusieurs) ou d'envisager sereinement et sans frustration une conclusion autre que l'installation agricole (salariat agricole, modification du projet, report de l'installation, reconversion) si le test amène le porteur de projet à conclure à la non pertinence de celle-ci.

Une nouvelle forme de coopération territoriale

Le test d'activité agricole ne vient pas remplacer des dispositifs existants en matière d'accompagnement à l'installation.

Il participe à combler un manque en matière d'accompagnement du public Hors Cadre Familial notamment dans le cadre d'installations progressives ; à ce titre il vient compléter l'offre proposée sur les territoires. Il se différencie du stage et du tutorat par l'autonomie et la responsabilisation du porteur de projet, de l'acte de production jusqu'à la commercialisation de ses produits.

Il est complémentaire du nouveau parcours à l'installation – le Parcours Personnel Professionnalisé, PPP – au sein duquel il peut être proposé aux candidats en complément du tutorat ou des stages plus classiques.

Il permet également d'accompagner les porteurs de projet n'entrant pas dans le champ de l'installation aidée (plus de 40 ans par exemple).



Photo © AMAP IDF

LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE : COMMENT ?

Toutes les expériences de test d'activité agricole menées actuellement dans les régions sont uniques de par leurs histoires, leurs valeurs, leurs objectifs et le contexte local dans lequel elles s'inscrivent. On peut cependant repérer un certain nombre de traits communs qui balisent un cœur d'activité des espaces test d'activité agricole.

Accompagnement renforcé individuel et collectif

- Implication conjointe des porteurs de projets et d'un groupe d'agriculteurs;
- Appui technique, comptabilité-gestion, prévisionnels économiques, travail sur le projet de vie et le projet professionnel, formations complémentaires, inscription dans le PPP...
- Recherche de foncier, de solutions de logement sur place.

Accueil dans la durée

Pour porter sur un à deux cycles de production afin d'en mesurer toutes les dimensions.

Construction d'un réseau socio-professionnel local

Dans des réseaux d'agriculteurs, d'organisations professionnelles agricoles, auprès des collectivités locales, des établissements bancaires...

Mise à disposition

- De moyens de productions (foncier, matériel agricole),
- D'un hébergement juridique et d'un numéro de SIRET ;
- D'un statut (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise – CAPE) et d'une couverture sociale.

Aide à la commercialisation

Facilitation de l'accès à une clientèle locale (AMAP, paniers, restauration hors domicile, etc).

Zoom sur le CAPE - Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

Le CAPE contractualise l'entrée en espace test (loi d'initiative économique 2003 et décret d'application 2005).

Contrat écrit d'une durée maximum de 12 mois renouvelable 2 fois, le CAPE permet au porteur de projet de tester son activité tout en conservant son statut antérieur et ses revenus sociaux. Il bénéficie de plus d'une couverture sociale et d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Une pratique à développer

Le test d'activité s'est largement développé depuis plusieurs années dans des secteurs d'activités variés (artisanat, commerce, services). Toutefois il n'a jusqu'à présent pas (ou peu) été utilisé en agriculture, en raison :

- Des spécificités propres à cette activité (saisonnalité des activités, cycles de production longs, lourdeur des investissements et risques accrus, présence sur site nécessaire,...),
- Du cloisonnement institutionnel du monde agricole (qui dispose de ses propres dispositifs, de ses propres lignes de financement, etc.).

De plus, à la différence des expériences de «test d'activité» menées dans les autres secteurs d'activité, les porteurs de projets agricoles susceptibles d'être intéressés par ces dispositifs ne maîtrisent pas encore forcément techniquement leur métier. Plus qu'un apprentissage à l'entrepreneuriat, il s'agit donc ici d'un véritable chaînon manquant entre formation et installation.



Photo © Civam Aquitaine

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

Collectivités territoriales, organismes de formation, réseaux de développement agricole, organisations professionnelles agricoles, collectifs citoyens... Les structures à l'origine de projets d'espace test agricoles sont multiples. À partir des premières expériences, voici quelques questions qu'il peut être utile de se poser avant de «se lancer dans l'aventure» ou de créer une structure de test agricole.

Quelles sont les initiatives existantes sur lesquelles s'appuyer ?

Une analyse des besoins et un état des lieux des projets existants est nécessaire pour mieux identifier et répondre aux besoins du territoire.

- En région Centre, Bio Centre a facilité le rapprochement entre un lycée horticole, un groupe de maraîchers bio et une couveuse classique pour mettre en place un espace test avec les ressources existant sur le territoire.

Quel est le mode de gouvernance adapté ?

Un espace test agricole mobilise un grand nombre d'acteurs de statuts et de milieux professionnels divers sur le territoire. Il crée des nouveaux partenariats (insertion professionnelle, organisations agricoles, lycées agricoles et CFPPA, etc.).

- En Bourgogne, l'espace-test agricole anime un comité de pilotage local qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels concernés par l'installation agricole et la création d'activité sur le territoire.

Quelle est l'échelle du territoire d'action ?

Elle doit se définir en tenant compte des partenaires, des financeurs, de la proximité des accompagnants et des opportunités foncières et des dynamiques locales.

- Dans le Diois, le territoire d'action ne se cale pas sur un découpage administratif existant mais correspond à l'échelle des habitudes de travail en réseau.

Qui sont les acteurs moteurs et motivés (bénévoles et/ou salariés) pour participer au montage du dispositif, à son animation et au suivi des porteurs de projet ?

De tels projets reposent souvent sur un fort engagement humain, notamment d'agriculteurs(trices) du territoire.

- En Île-de-France, la couveuse Les Champs des Possibles repose sur l'engagement militant d'un réseau d'agriculteurs en AMAP.

Quels sont les partenaires financiers mobilisables ?

Les expérimentations en cours sont soutenues par des financeurs publics et privés relevant des secteurs du développement économique, de l'agriculture, de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion et de la formation professionnelle...

Comment faire face à la lourdeur des investissements, aux risques financiers et aux problèmes de trésorerie ?

Dans le montage financier, on cherchera à répartir le risque le plus «solidairement» possible sur les différents partenaires (porteur de projet, consommateurs, établissements financiers...) en utilisant prioritairement les solutions collectives offertes par le secteur agricole (CUMA, banque de travail, entraide...)

- Les Champs des Possibles assure sa trésorerie par le prépaiement des paniers (système AMAP) et aussi par la vente de productions cultivées de manière collective et dont les résultats sont destinés exclusivement au fonctionnement de la structure.

Sur quel foncier accueillir le porteur de projet ?

Plusieurs critères doivent être pris en compte : proximité géographique avec les tuteurs et d'autres porteurs de projets, opportunités de mise à disposition de foncier (par des propriétaires, des agriculteurs ou des collectivités locales), disponibilité d'un logement.

- Dans le Nord-Pas-de-Calais, le Gerموir a fait appel à l'épargne solidaire via La Foncière-Terre de Liens pour l'acquisition de 4 ha de terres mis à disposition de plusieurs porteurs de projets.

Sur quels critères sélectionner les porteurs de projet entrant dans le dispositif ?

La motivation et l'adéquation avec les finalités et les valeurs portées par la structure porteuse sont des critères déterminants.

- Dans le Béarn, la SAS Graines utilise une période de pré-couveuse (stages, salariat, entretiens) pour que les tuteurs et les porteurs de projet testent leur capacité à travailler ensemble.
- Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'association Le Gerموir propose à ses porteurs de projet des formations dites «de l'idée au projet» afin de mûrir leur projet d'installation.

Quel(s) statut(s) pour quels porteurs de projets ?

Stages de la formation professionnelle, salariat, CAPE... ce statut doit prendre en compte le profil et la situation du porteur de projet et le niveau de maturité de son projet.

- Dans la plupart des expériences en cours, les candidats ont le statut CAPE.

Quel montage est le plus adapté ?

Plusieurs statuts juridiques sont utilisables et utilisés pour héberger l'activité de test d'activité : association, SCOP, ou autre type de société (ex : société par actions simplifiée – SAS).

- Dans le Diois, la couveuse Les Compagnons de la Terre a choisi le statut associatif (fiscalisé) pour réaliser la fonction d'hébergement des porteurs de projet.

TÉMOIGNAGES

«Vu mon jeune âge et ma faible expérience, pas facile pour moi d'envisager une installation classique. La couveuse, c'est comme une installation: on fait tout au jardin, on est associé à la prise de décision, c'est un vrai test, mais sans les risques étant donné qu'on n'engage pas d'investissement. Quand tu pars sans rien et que tu n'es pas issue du monde agricole, ça rend vraiment service!»

*Témoignage d'Alice, 23 ans,
accueillie au sein de la couveuse agricole
Les Champs des Possibles (Île-de-France)*

«En Béarn, 4 jeunes (2 chevriers et 2 maraîchers) bénéficient actuellement du soutien de la couveuse agricole SAS GRA.I.N.E.S (Société par Actions Simplifiées, Graine d'agriculteurs, innovants, nourriciers et soutenus par les consommateurs) créée par le CIVAM. On ne s'improvise pas agriculteur, «les jeunes doivent s'intégrer au territoire, au tissu socio-professionnel, et pouvoir mûrir sereinement leur démarche d'entrepreneur», rappelle le président Jean-Louis Campagne. «C'est précisément cet appui qu'offre le nouveau dispositif aux candidats à l'installation: un espace test, des conditions d'apprentissage du métier optimales, un accompagnement humain, technique, financier et commercial plus rassurant» rajoute Frank Meymerit animateur du CIVAM. Pendant cette phase de test les jeunes n'ont pas la pression des emprunts et des investissements, ils peuvent se consacrer à leurs objectifs professionnel et personnel sereinement.»

«L'Agglo blésoise inscrit la plupart de ses initiatives dans une démarche de développement durable. Nous voulons notamment redonner à des espaces délaissés leur vocation agricole par le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts. Notre plan d'actions comporte plusieurs volets menés de front pour lever les obstacles au développement d'une production bio locale: état des lieux des acteurs et des besoins, recensement du foncier disponible, soutien de structures d'insertion par le maraîchage bio comme les Jardins de cocagne,... Le projet de couveuse en maraîchage bio (porté par le Lycée Horticole de Blois en partenariat avec Mature, Val Bio Centre et Bio Centre) s'inscrit dans ce plan pour faciliter l'installation de nouveaux maraîchers, grâce à l'accompagnement et au cadre sécurisé pour se tester proposés. Et comme nous nous inscrivons dans une démarche d'entreprise, nous travaillons, pour boucler la boucle, à l'émergence de débouchés tels le marché Bio de Blois et la restauration collective.»

*Michel Fromet, Vice-président Développement Économique
à l'agglomération de Blois*

FR CIVAM Aquitaine

UN RÉSEAU D'INITIATIVES LOCALES

Le CELAVAR (Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale) a mis en place en 2008 un groupe de travail national dont la vocation est de permettre les rencontres et les échanges entre acteurs et animateurs de démarches locales de test d'activités agricoles.

Ce réseau est caractérisé par sa diversité: diversité de structures et diversité des montages, projets émergents et réalisations opérationnelles... Il regroupe des structures associatives relevant des champs du développement agricole et rural, de l'éducation populaire ou de l'économie sociale et solidaire, des acteurs de la formation, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles agricoles, etc.

POUR ÉCHANGER ET MUTUALISER

Il est ouvert à tous les acteurs qui souhaitent contribuer à faire avancer collectivement la réflexion sur les problématiques du test agricole pour développer les synergies, construire de nouveaux outils, et rompre l'isolement propre aux initiatives innovantes.

Thèmes d'actions et réflexions

- Montages techniques, juridiques et financiers;
- Modalités et finalités du tutorat et de l'accompagnement;
- Statut CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) appliqué aux activités agricoles;
- Reconnaissance du test dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP);
- Inscription des projets dans des dynamiques territoriales;
- Partenariat avec les acteurs du développement local et de l'installation: centres de formation, organismes professionnels, élus, consom'acteurs...

Une publication éditée en février 2010 par le CELAVAR avec le soutien de la



Votre contact local

